

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 04 MARS 2026  
PROCÈS-VERBAL**

*(Article L2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

L'an deux mil vingt-cinq et le 04 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Bruère-Allichamps, régulièrement convoqué le 27 février s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de mairie, sous la présidence de Roger DAGHER, maire et sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L-2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents :** Mesdames, Maryse LALLIER, Martine DUPUIS, Christine TAILLANDIER, Patricia MANTELET, Guylène VIOLTAT  
Messieurs, Roger DAGHER, Roger PORTMANN, André WINCKLER, Guillaume TAILLANDIER, Jean-Pierre POUX, Guy AUPETIT,

**Absent ayant donné pouvoir :** Jean-Pierre POUX      donne pouvoir à      Maryse LALLIER

**Absent :** /

**Secrétaire de séance :** Maryse LALLIER

**Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance ordinaire à 18h30.**

**Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 16 février 2026.**

**Le Conseil municipal passe à l'ordre du jour :**

- Délibération : Approbation et vote du CFU 2025 – Commune
- Délibération : Approbation et vote du CFU 2025 - Lotissement
- Tableau des permanences : 15 mars 2026
- Informations et Questions diverses

**APPROBATION ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE CFU 2025 - COMMUNE**

**Ajourné.** Le service de gestion comptable n'a pas encore procédé à la validation définitive du compte financier unique. Le conseil municipal approuve le CFU provisoire proposé par le centre financier et de ce fait ne peut affecter le résultat de fonctionnement.

**APPROBATION ET VOTE DU CFU 2025 – LOTISSEMENT**

**Ajourné.** Le service de gestion comptable n'a pas encore procédé à la validation définitive du compte financier unique. Le conseil municipal approuve le CFU provisoire proposé par le centre financier et de ce fait ne peut affecter le résultat de fonctionnement.

## TABLEAU DES PERMANENCES : 15 MARS 2026

<b>Responsable du bureau de vote</b>	<b>1<sup>ère</sup> permanence 8h / 10h30</b>	<b>2<sup>ème</sup> permanence 10h30 / 13h</b>	<b>3<sup>ème</sup> permanence 13h / 15h30</b>	<b>4<sup>ème</sup> permanence 15h30 / 18h</b>
Roger DAGHER, Président	Roger DAGHER Roger PORTAMNN Guillaume TAILLANDIER	Martine DUPUIS Guylène VIOLTAT Maryse LALLIER	Christine TAILLANDIER André WINCKLER Roberte LEVET	Roger DAGHER Jean-Pierre POUX Louis-Emmanuel VINCENT Patricia MANTELET

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Patricia MANTELET informe qu'il y a des démarcheurs dans la communes et qu'ils ne se sont pas déclarés à la Mairie
- Maryse LALLIER remercie Monsieur le Maire et le conseil municipal pour ce mandat, elle a apprécié représenter le SIRP dans son rôle de présidente. Elle informe que l'épicier est définitivement parti (épicerie fermée)
- Louis-Emmanuel VINCENT interroge Monsieur le Maire sur l'état de la trésorerie depuis le début du mandat jusqu'à ce jour.
- André WINCKLER a été surpris de voir des enfants déguisés dans la rue le lundi 2 mars. Il aurait apprécié être informé de cet événement.
- Guylène VIOLTAT signale que les trous de la rue de la Maladrerie ont été rebouchés.
- Christine TAILLANDIER demande où en ai le problème dans la rue Laurent Bilbeau ?
- Guillaume TAILLANDIER a été en contact avec Monsieur LORY
- Guy AUPETIT fait une remarque sur l'utilisation du bruleur. Il y a des endroits ou cela ne sert à rien de faire.
- Roger PORTMANN informe les membres du conseil qu'un rendez-vous aura lieu vendredi 6 mars avec Monsieur PARIZO pour l'épicerie.  
Rendez-vous avec Madame RATEL  
Dépôt de demande de subvention pour la vidéoprotection à la DETR la demande à la FIPD n'a pas été faite.  
Des courriers seront envoyés aux enfants de Madame AUDRAN ainsi que la délibération pour l'entretien de la végétation faite par les employés communaux.  
Pour le Prieuré d'Allichamps il faut faire une deuxième étude à la demande de la DRAC.  
Il remercie les membres du conseil municipal chacun leur tour.
- Roger DAGHER lit un discours et remercie les membres du conseil municipal pour ce mandat.

**Fin de séance 20h30**